

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 07483 Numéro SIREN : 824 402 572 Nom ou dénomination : A2Z

Ce dépôt a été enregistré le 21/02/2019 sous le numéro de dépôt B2019/006025

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/006025**
n°de gestion : **2016B07483**
n°SIREN : **824 402 572 RCS Lyon**

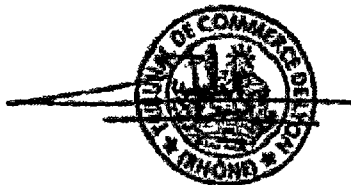
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 21/02/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A2Z - Société par actions simplifiée
21 rue Des Moulins 69230 Saint-genis-laval -FRANCE-

date de clôture : 31/08/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

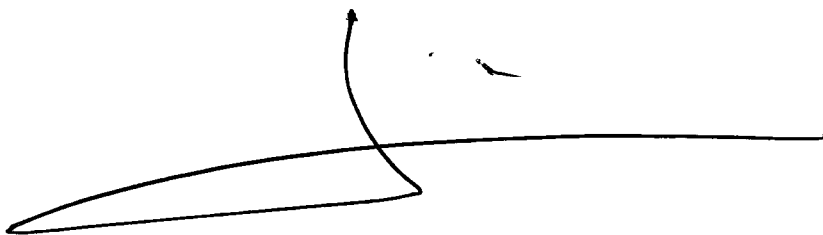


5214260

COMPTES ANNUELS

CERTIFIÉ CONFORME

SLA

A handwritten signature consisting of a long horizontal line with a large, stylized loop at the end.

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/08/2018	Net 31/08/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	106 365		106 365	106 365
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	106 365		106 365	106 365
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				46 800
Autres créances	19 752		19 752	2 101
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	6 654		6 654	6 707
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	26 405		26 405	55 608
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	132 770		132 770	161 973
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/08/2018	31/08/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	239	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 549	
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	33 292	4 788
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	43 080	9 788
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	47 204	55 366
Emprunts et dettes financières diverses (3)	20 175	78 657
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 893	4 596
Dettes fiscales et sociales	16 419	13 566
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	89 691	152 185
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	132 770	161 973
(1) Dont à plus d'un an (a)	38 842	47 164
(1) Dont à moins d'un an (a)	50 848	105 021
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte résultat

	du 01/09/17 au 31/08/18 12 mois	%	du 13/12/16 au 31/08/17 9 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
Production vendue	78 000	100,00	39 000	100,00	26 000	50,00
Autres produits						-100,00
Total produits d'exploitation	78 000	100,00	39 000	100,00	26 000	50,00
Autres achats & charges externes	6 621	8,49	15 047	38,58	-13 442	-67,00
Impôts, taxes et vers. assim.	1 621	2,08	589	1,51	836	106,40
Salaires et Traitements	33 719	43,23	11 345	29,09	18 593	122,91
Charges sociales	16 151	20,71	4 898	12,56	9 620	147,31
Total charges d'exploitation	58 112	74,50	31 879	81,74	15 607	36,72
RESULTAT D'EXPLOITATION	19 888	25,50	7 121	18,26	10 393	109,46
Produits financiers	18 005	23,08			18 005	
Charges financières	1 744	2,24	1 488	3,82	-240	-12,12
Résultat financier	16 261	20,85	-1 488	-3,82	18 245	-919,49
RESULTAT COURANT	36 149	46,34	5 633	14,44	28 638	381,31
Résultat exceptionnel						
Impôts sur les bénéfices	2 857	3,66	845	2,17	1 730	153,58
RESULTAT DE L'EXERCICE	33 292	42,68	4 788	12,28	26 908	421,50

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU A2Z

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2018, dont le total est de 132 770 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 33 292 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2017 au 31/08/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 06/12/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

La société a été créée pour acquérir 100% de la société SARL CCTLO, par obtention d'un prêt de 60 000€ sur 7 ans.

BPIFRANCE Financement garantit le remboursement du prêt de 60 000€ à hauteur de 50%.

Mr AZZOPARDI Jean Luc, président, est caution solidaire à hauteur de 36 000€.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement - Fonds commercial - Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains - Constructions sur sol propre - Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements et aménagements des constructions - Installations techniques, matériel et outillage industriels - Installations générales, agencements aménagements divers - Matériel de transport - Matériel de bureau et informatique, mobilier - Emballages récupérables et divers - Immobilisations corporelles en cours - Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	106 365			106 365
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	106 365			106 365
ACTIF IMMOBILISE	106 365			106 365

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
– Filiales (détenues à + 50 %) EURL CCT LYON OUEST 69230 ST GENIS LAVAL	9 300	97 535	100,00	33 292
– Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
– Filiales (détenues à + 50 %) – Participations (détenues entre 10 et 50%) – Autres filiales françaises – Autres filiales étrangères – Autres participations françaises – Autres participations étrangères	106 365	106 365			

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 19 752 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	19 752	19 752	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	19 752	19 752	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 89 691 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	47 204	8 362	35 028	3 815
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 893	5 893		
Dettes fiscales et sociales	16 419	16 419		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	20 175	20 175		
Produits constatés d'avance				
Total	89 691	50 848	35 028	3 815
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	8 155			
(**) Dont envers les associés	19 472			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 19 472 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS – FACT. NON PARVENUES	5 628
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABL.T.CRÉDIT	40
CHARGES SOCIALES – CHARGES À PAYER	1 370
ETAT CH A PAYER	840
Total	7 878

Notes sur le compte de résultat

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 2 000 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Résultat financier

	31/08/2018	31/08/2017
Produits financiers de participation	18 005	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	18 005	
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 744	1 488
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	1 744	1 488
Résultat financier	16 261	-1 488

A2Z

Société Par Actions Simplifiée au capital de 5 000.00 €

Siège social : 21 CHEMIN DES MOULINS

69230 SAINT-GENIS-LAVAL

824 402 572 RCS LYON

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 18 FÉVRIER 2019

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2018, s'élevant à 33 291.93 €, de la manière suivante :

- | | |
|--|-------------|
| - Affectation d'une somme de | 260.60 € |
| au compte de "réserve légale", pour la porter à 10 % du capital social | |
| - Une somme de | 12 100.00 € |
| à la distribution de dividende, soit par action, | |
| un montant de 24.20 € | |
| - et le solde, soit | 20 931.33 € |
| au compte "Autres réserves" | |

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 24.20 €.

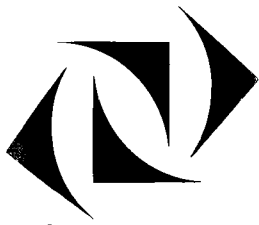
Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre de l'exercice précédent.

Le Président





EUROPÉENNE DE CONSEIL
EXPERTISE COMPTABLE

BELLEVILLE

BOURG EN BRESSE

GRENOBLE

LYON

A2Z

SAS au Capital de 5.000 €uros

Siège social : 21, Rue des Moulins

69230 SAINT GENIS LAVAL

RCS LYON 824 402 572

NAF : 70.10 Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS

PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du 18 février 2019

Statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2018



Table des matières

1 – Opinion	3
2 – Fondement de l’opinion	3
2.1 – Référentiel d’audit	3
2.2 – Indépendance.....	3
3 – Justification des appréciations.....	3
4 – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l’Associé Unique	4
5 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d’entreprise relatives aux comptes annuels	4
6 – Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l’audit des comptes annuels.....	4

A l'Associé Unique,

1 – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts constitutifs du 13 décembre 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A2Z relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport et comprenant 10 pages en plus de notre rapport, soit un total de 15 pages.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 – Fondement de l'opinion

2.1 – Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 – Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

3 – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la valorisation des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Associé Unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'Associé Unique sur la situation financière et les comptes annuels.

5 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6 – Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Champagne au Mont d'Or
Le 5 février 2019,

EUROPEENNE DE CONSEIL LYON SARL
Représentée par M. Alain ALLEGRE
Commissaire aux Comptes

SASU A2Z

Exercice clos le 31/08/2018

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/08/2018	Net 31/08/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	106 365		106 365	106 365
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	106 365		106 365	106 365
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				46 800
Autres créances	19 752		19 752	2 101
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	6 654		6 654	6 707
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	26 405		26 405	55 608
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	132 770		132 770	161 973
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

SASU A2Z

Exercice clos le 31/08/2018

Bilan passif

	31/08/2018	31/08/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	239	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 549	
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	33 292	4 788
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	43 080	9 788
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	47 204	55 366
Emprunts et dettes financières diverses (3)	20 175	78 657
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 893	4 596
Dettes fiscales et sociales	16 419	13 566
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	89 691	152 185
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	132 770	161 973
(1) Dont à plus d'un an (a)	38 842	47 164
(1) Dont à moins d'un an (a)	50 848	105 021
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

SASU A2Z

Exercice clos le 31/08/2018

Compte résultat

	du 01/09/17 au 31/08/18 12 mois	%	du 13/12/16 au 31/08/17 9 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
Production vendue	78 000	100,00	39 000	100,00	26 000	50,00
Autres produits						-100,00
Total produits d'exploitation	78 000	100,00	39 000	100,00	26 000	50,00
Autres achats & charges externes	6 621	8,49	15 047	38,58	-13 442	-67,00
Impôts, taxes et vers. assim.	1 621	2,08	589	1,51	836	106,40
Salaires et Traitements	33 719	43,23	11 345	29,09	18 593	122,91
Charges sociales	16 151	20,71	4 898	12,56	9 620	147,31
Total charges d'exploitation	58 112	74,50	31 879	81,74	15 607	36,72
RESULTAT D'EXPLOITATION	19 888	25,50	7 121	18,26	10 393	109,46
Produits financiers	18 005	23,08			18 005	
Charges financières	1 744	2,24	1 488	3,82	-240	-12,12
Résultat financier	16 261	20,85	-1 488	-3,82	18 245	-919,49
RESULTAT COURANT	36 149	46,34	5 633	14,44	28 638	381,31
Résultat exceptionnel						
Impôts sur les bénéfices	2 857	3,66	845	2,17	1 730	153,58
RESULTAT DE L'EXERCICE	33 292	42,68	4 788	12,28	26 908	421,50

SASU A2Z

Exercice clos le 31/08/2018

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU A2Z

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2018, dont le total est de 132 770 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 33 292 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2017 au 31/08/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 06/12/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

SASU A2Z

Exercice clos le 31/08/2018

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

La société a été créée pour acquérir 100% de la société SARL CCTLO, par obtention d'un prêt de 60 000€ sur 7 ans
BPIFRANCE Financement garantit le remboursement du prêt de 60 000€ à hauteur de 50%.
Mr AZZOPARDI Jean Luc, président, est caution solidaire à hauteur de 36 000€.

SASU A2Z

Exercice clos le 31/08/2018

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	106 365			106 365
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	106 365			106 365
ACTIF IMMOBILISE	106 365			106 365

SASU A2Z

Exercice clos le 31/08/2018

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %) EURL CCT LYON OUEST 69230 ST GENIS LAVAL	9 300	97 424	100,00	11 806
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %) - Participations (détenues entre 10 et 50%) - Autres filiales françaises - Autres filiales étrangères - Autres participations françaises - Autres participations étrangères	106 365	106 365			

SASU A2Z

Exercice clos le 31/08/2018

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 19 752 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	19 752	19 752	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	19 752	19 752	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

SASU A2Z

Exercice clos le 31/08/2018

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 89 691 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	47 204	8 362	35 028	3 815
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 893	5 893		
Dettes fiscales et sociales	16 419	16 419		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	20 175	20 175		
Produits constatés d'avance				
Total	89 691	50 848	35 028	3 815
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	8 155			
(**) Dont envers les associés	19 472			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 19 472 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS – FACT. NON PARVENUES	5 628
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABL.T.CRÉDIT	40
CHARGES SOCIALES – CHARGES À PAYER	1 370
ETAT CH A PAYER	840
Total	7 878

SASU A2Z

Exercice clos le 31/08/2018

Notes sur le compte de résultat

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 2 000 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Résultat financier

	31/08/2018	31/08/2017
Produits financiers de participation	18 005	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	18 005	
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 744	1 488
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	1 744	1 488
Résultat financier	16 261	-1 488